



Enfin, je souhaite rappeler une autre dimension de la politique suivie au sein de la Compagnie de Jésus : la prévention. En ce domaine, de grands efforts sont réalisés pour prévenir les risques d'abus sexuels commis par des jésuites ou plus largement dans le cadre d'institutions (et de mouvements) placés sous la responsabilité de la Compagnie de Jésus : formations, identifications de bonnes pratiques, etc. Les Provinces (ou Régions) de la Compagnie de Jésus doivent offrir aux familles qui leur confient leurs enfants un environnement protégé. La Province de France est également engagée sur ce chantier.

J'ai répondu à votre lettre en adoptant le plan général sur lequel vous m'interrogez : celui de la politique de la Compagnie de Jésus. Je n'oublie cependant pas que votre interpellation est la conséquence d'une expérience personnelle douloureuse que je regrette profondément. La Compagnie de Jésus est consciente des lourds manquements de certains de ses membres en ce qui concerne la protection des enfants et des personnes vulnérables qui lui sont confiés, et elle est consciente des graves blessures ainsi infligées. Elle s'engage à faire tout ce qu'elle peut pour assurer et promouvoir la protection des enfants et des personnes vulnérables dans toutes ses institutions, communautés et ministères.

Soyez assuré, cher Monsieur, de l'expression de ma considération distinguée.

Adolfo Nicolás, S.J.
Supérieur Général
de la Compagnie de Jésus